

L'hon. M. Abbott: Oui. Les traitements des sous-ministres sont de notoriété publique. Il va sans dire qu'on ne rend pas publics les traitements des chefs de sociétés de la Couronne. J'allais attendre que mon honorable ami ait terminé, mais s'il m'en donne la permission, je pourrais peut-être indiquer les raisons pour lesquelles ces traitements ne sont pas divulgués.

Certains traitements, comme ceux du gouverneur adjoint et du gouverneur de la Banque du Canada sont rendus publics. Il en est de même de celui du président des chemins de fer Nationaux du Canada. Cependant, les traitements des membres ordinaires de la direction des sociétés de la Couronne, comme Polymer, le National-Canadien et les autres, ne sont pas divulgués. La raison en est que les traitements des administrateurs du Pacifique-Canadien par exemple, d'une banque ou d'une grande société quelconque ne sont pas révélés au public. Ces messieurs se disent: "Si je travaille pour cette société-là, le traitement qu'on me paie ne regarde que moi; mais si je travaille au contraire pour cette autre, il va être rendu public." On hésite à laisser révéler publiquement le traitement qu'on touche et c'est tout naturel.

Je n'en suis pas là maintenant, mais il faut avouer que cela a certainement quelque chose à voir avec les efforts que peut tenter le gouvernement pour s'assurer les services de bons administrateurs; j'entends si on peut les faire échapper à la règle qui vaut dans le service public et selon laquelle il faut que le chiffre du traitement soit publié. En définitive, nous sommes en concurrence avec l'industrie privé lorsqu'il s'agit de retenir les services d'hommes comme ceux-là.

M. Green: Quel est le chiffre du traitement du sous-ministre le mieux rémunéré?

L'hon. M. Abbott: En ce moment, \$17,500.

M. Knowles: Contre \$27,000 pour un ministre.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je serai très bref, mais je n'en tiens pas moins à manifester très énergiquement mon opposition à ce projet de loi. Je ne veux pas me montrer trop dur dans mes déclarations, mais on conviendra volontiers, je pense, que cette proposition a été fort mal accueillie de la population. Rien de ce que j'ai à dire ne vise à diminuer en quoi que ce soit les ministres qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Je crois, pour ma part, que ce sont tous des hommes qui ont le sens des responsabilités, qu'ils sont tous compétents et qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au meilleur de leurs connaissances avec une fidélité remarquable envers leur devoir.

[M. Hansell.]

Cependant, lorsqu'on examine la question, tout ce que je puis dire c'est que la mesure est très inopportune à l'heure actuelle. Je suis certain que si la population avait su, avant le 10 août, que le Gouvernement songeait à adopter une telle mesure, il y a plusieurs députés ici présents qui ne le seraient pas aujourd'hui.

L'honorable député de Macleod a essayé de trouver quel revenu touchait certaines gens, en vue d'en arriver à une décision sur le point qui nous occupe. J'ai ici un tableau des revenus de la population du Canada, lequel est fondé sur les rapports d'impôts de 1951. Un traitement de \$25,000 serait comparable à ceux qui sont prévus aux termes du bill; or, selon ce tableau, 8,260 personnes seulement au Canada ont touché plus de \$25,000 en 1951. En d'autres termes, 0.2 p. 100 de la population du Canada en 1951 touchaient un revenu comparable à ceux qui sont prévus dans l'annexe qui figure au bill. Quand on tient compte de l'autre projet que la Chambre a adopté, on constate qu'un membre du cabinet touche un revenu supplémentaire considérable, lequel doit constituer, on peut le supposer avec raison, une rémunération équitable. Le traitement de \$12,000 d'un ministre aurait été accru de la majoration de \$4,000 accordée aux membres du Parlement. Sous le nouveau barème, un ministre aura un traitement de \$15,000, une indemnité totale de \$8,000, une allocation pour automobile de \$2,000, une somme de \$2,000 exempte d'impôt pour ses dépenses, soit en tout \$27,000. A mon avis, c'est une somme énorme si on la compare aux revenus que les Canadiens déclarent gagner.

Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud qui en est venu à ses propres conclusions en se fondant sur ses propres calculs. Puisque nous souhaitons que la démocratie soit reconnue comme la meilleure forme de gouvernement, le Parlement nuirait à la cause démocratique s'il acceptait d'accroître aussi appréciablement le traitement des ministres.

Lorsque nous préconisons le relèvement de la pension de vieillesse, des allocations aux anciens combattants, des allocations aux mères nécessiteuses, etc., on demande toujours, à la Chambre quel niveau le coût de la vie a atteint. On a même relevé le traitement des fonctionnaires en fonction de la hausse du coût de la vie. Pourtant, en présentant le bill à l'étude, le Gouvernement ne demande pas à la Chambre de relever les traitements en cause conformément à la hausse du coût de la vie: il demande purement et simplement une augmentation de \$9,000 en faveur des ministres.

Il est incroyable, monsieur le président, qu'on nous demande d'appuyer une mesure